



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition féminine

#### Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels »**

**Déclaration faite par le Conseil international des femmes, International Health Awareness Network, National Association of Negro Business and Professional Women's Clubs, National Council of Women of the United States et la Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2012/1.



## Déclaration

Nous sommes heureux de présenter cette déclaration du Conseil international des femmes, une organisation non gouvernementale mondiale représentant des millions de femmes à travers le monde dans plus de 60 pays membres.

Nous saluons la décision de la Commission d'inscrire l'autonomisation des femmes rurales comme principal point de l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session. Dans plusieurs de nos pays membres, les femmes fournissent les compétences, la main-d'œuvre et le dévouement nécessaires pour assurer l'approvisionnement alimentaire. En dépit de leurs efforts, souvent dans des situations de grandes difficultés, bon nombre de femmes rurales doivent composer avec la précarité de leurs moyens de subsistance. Plusieurs appréhendent l'avenir. Du fait de la croissance démographique et des changements dans les rendements des cultures et des récoltes dus en partie aux effets des changements climatiques, de la morosité de l'économie mondiale et des troubles civils, les femmes doivent lutter pour maintenir leur productivité. Les défis sont énormes et varient selon les différentes régions du monde, allant des catastrophes naturelles dévastatrices aux problèmes liés aux droits fonciers et aux droits successoraux des veuves.

Nous demandons instamment à la Commission de formuler, à la présente session, des recommandations qui définiront des mesures énergiques visant à soutenir les femmes rurales, notamment en fournissant les infrastructures permettant un accès rapide aux marchés, à savoir les transports et les communications; en veillant à ce que les fermières disposent d'installations adéquates dans les centres ruraux pour vendre leurs produits; en mettant en place des programmes de crédit tenant compte des sexospécificités pour leur permettre d'accroître leur productivité; et en reconnaissant l'importance cruciale de leurs efforts en vue de surmonter la pauvreté et éliminer la malnutrition.

Le Conseil international des femmes, en appui aux initiatives visant à autonomiser les femmes rurales, prie instamment les gouvernements de collaborer avec les communautés villageoises à la révision du droit coutumier en vue d'abolir les pratiques préjudiciables aux femmes et aux jeunes filles, de leur permettre de jouir de l'égalité, du droit à la propriété, y compris à la terre, et d'avoir plein accès à l'éducation et à la formation.

Notre projet de développement a toujours valorisé la production agricole des femmes en finançant des projets visant à fournir du bétail, des réservoirs d'eau pour les villages et des ressources éducatrices et de formation portant notamment sur l'alphabétisation, les droits de l'homme, la comptabilité, la commercialisation et la planification stratégique. Lors de nos récentes réunions, la question du rôle des femmes en tant que productrices d'aliments, d'actrices dans l'adaptation aux changements climatiques et de protectrices de l'intégrité de la planète, a figuré en bonne place à l'ordre du jour. Les mesures prises par les ONG, en particulier les organisations féminines comme le Conseil international des femmes, pour conserver l'énergie, planter des arbres, préserver les ressources locales du sol et mener des campagnes de sensibilisation à un environnement exempt de carbone seront des éléments essentiels à la santé et au bien-être futurs de la communauté mondiale. En mettant au point une boîte à outils pour promouvoir l'éducation communautaire, le Conseil international des femmes ouvre la voie à un environnement durable. Les femmes rurales, en tant que productrices d'aliments essentiels, sont au cœur de l'économie durable.

L'action en matière de durabilité a constitué le thème central de la période triennale 2003-2006 du Conseil international des femmes, dont l'accent a porté sur le rôle des femmes dans le développement durable en ce qui concerne notamment l'élimination de la pauvreté, l'eau potable et la situation des fillettes. En novembre 2011, en prévision de la cinquante-sixième session de la Commission, le séminaire et atelier de formation du Conseil régional Asie-Pacifique du Conseil international des femmes, tenu à Nadi (Fiji), avait pour thème « Les femmes dans l'agriculture : bâtir un avenir durable ». La contribution des femmes à une économie mondiale durable en tant qu'actrices du changement et entrepreneures est liée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'atelier de formation avait pour thème « Les femmes, la sécurité alimentaire et santé ». Les conclusions et recommandations ont fixé un nouveau seuil de référence pour la mise en œuvre des stratégies visant à atténuer les effets des changements climatiques, accroître la sécurité alimentaire régionale et améliorer l'état général de la santé et de la nutrition au niveau des collectivités.

Lors des réunions du Conseil international des femmes, les femmes ont été encouragées et habilitées.

Les agricultrices assurent la production alimentaire essentielle dans chaque région, mais elles se heurtent à des défis redoutables. Pour plusieurs d'entre elles, l'accès à la terre pour le pâturage et la culture est incertain. En raison de la croissance démographique accélérée dans de nombreux pays et de la hausse récente du coût des denrées, il sera nécessaire d'accroître la production alimentaire au niveau mondial de 70 % à 100 % d'ici le milieu du siècle. Dans ce contexte, la capacité des femmes rurales à accroître leur production sera l'élément clef d'un approvisionnement alimentaire stable et adéquat. Les conclusions visionnaires de la cinquante-sixième session de la Commission contribueront pour beaucoup à faire en sorte que les femmes rurales soient en mesure de combler le fossé entre la production alimentaire et la consommation alimentaire qui menace les générations futures. Nous tenons à vous assurer que le Conseil international des femmes, par l'intermédiaire de ses conseils nationaux affiliés et sa représentation à l'ONU, s'emploiera à mettre en œuvre ces conclusions.